

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION SENIORS

Réunion du mardi 16 mars 2021

Présidence : **M. Jacques Gay**

Présents : **MM. Bernard Guiraudou – Bruno Lefevre**

Excusés : **MM. Patrick Langenfeld – Sylvain Sanna**

Assistent à la réunion : **M^{me} Isabelle Malartic – MM. Mazouz Belgharbi, Président de la Commission de la Pratique Sportive – Vincent Bosc, CTR**

Le procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

INFORMATIONS

L'objectif de la réunion est de formaliser une pratique sportive en cas d'arrêt de la compétition et de reprise de la pratique avec contact sur la période de fin mai à fin juin.

Une pratique de type amicale est privilégiée avec une finale regroupant 4 ou 6 équipes. Elle pourrait s'appeler « challenge de l'amitié Hérault sport ».

De manière générale pour s'affranchir du nombre d'équipes par poule, il a été fait le choix d'utiliser le principe de l'échiquier sur 4 journées, puis organiser une journée finale où se retrouveront 4 équipes ou 6 équipes en fonction du nombre de poule par division.

Les clubs engageront leur(s) équipe(s) (Gratuit) avant une date limite (prévisionnelle le 1^{er} mai).

Pour l'aspect organisation cela pourrait donner ceci :

Pour les vétérans, il y a un seul niveau et 6 poules : finale à 6 (premier de chaque poule)

Pour les seniors :

- D1 : 1 poule : finale à 4 (4 premiers de la poule)
- D2 : 2 poules : finale à 4 (2 premiers de chaque poule)
- D3 : 4 poules : finale à 4 (premier de chaque poule)
- D4 : 4 poules : finale à 4 (premier de chaque poule)
- D5 : 3 poules : finale à 6 (2 premiers de chaque poule)

Pour les finales à 4, deux possibilités :

- Toutes les équipes se rencontrent puis établissement du classement (3 matchs de 30mn)
- Tirage au sort pour ½ finale et finale (2 matchs de 45 mn).

Pour les finales à 6 : tirage au sort pour constituer 2 poules de 3 équipes (2 matchs de 30mn) puis classement et opposition avec l'équipe de même classement de l'autre poule (match de 30mn).

Pour la phase « échiquier » il ne pourra y avoir de nul, de ce fait une épreuve de tir au but (3 tirs) désignera le vainqueur.

Il sera fait en sorte qu'une équipe qui se déplace une fois, recevra la fois d'après, si les deux ont reçu ou se sont déplacées, on favorisera l'équipe qui a marqué le plus de buts la journée précédente.

Pour l'aspect réglementaire, la section Seniors doit fournir un règlement pour la prochaine réunion.

Pour l'organisation de ce challenge, une feuille de match version papier sera établie et devra être transmise avant le dimanche 20h par le club recevant afin de connaître dès le lundi les rencontres du week-end suivant et de désigner les arbitres. Il sera possible de définir après accord des clubs, le jour (samedi ou dimanche) et l'horaire de la rencontre et ce, avant le mercredi précédent le jour de la rencontre.

Afin d'informer les membres présents, nous avons fait un rappel concernant la volonté du District de développer la pratique Loisirs. Cette pratique pourrait être du Football à 5, Football à 8 et une nouvelle pratique qui s'appelle le Football en marchant. Ces pratiques nécessitent d'avoir une licence « loisirs ».

Pour information, un club qui licencie 10 joueurs est considéré comme ayant une section loisirs. La FFF dote le club de matériels pour la pratique. La licence loisirs ne permet pas de pratiquer en championnat (licence joueur « libre » ou vétéran).

Une communication vers les clubs sera faite dès que le tarif de la licence loisirs sera connu.

Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Mazouz Belgharbi